



FORMULAIRE D'INSCRIPTION DÉFILÉ DE L'ÉPIPHANIE Vendredi 26 janvier 2024 18 h 30

Informations importantes

Le formulaire d'inscription doit être acheminé **AVANT le 15 décembre 2023,** par courriel à l'adresse : mlegrand@lepiphanie.ca ou en personne au centre communautaire Guy-Melancon. (68 rue Amireault, L'Épiphanie)

SECTION 1: Renseignements sur le demandeur

Nom de l'organisme ou de	l'entreprise :
Personne-ressource :	
Adresse postale :	
Code postal :	
Téléphone :	Téléphone (cellulaire) :
Courriel :	
	SECTION 2 : Chars allégoriques
	•
Description du Char (Thème, él	éments déco, accessoires, véhicule utilisé pour tracter le char allégorique, etc.):
Musique : OuiN	
Nombre de participant (e) :	
-ongueur du Char (sans le véh	icule remorqueur; 40 pieds max):

Avis à tous les participants du défilé

Il incombe à chacun des demandeurs de s'occuper de l'assurance de leurs véhicules et de leur char allégorique, pour le jour du défilé, soit le vendredi 26 janvier 2024.

Seul le demandeur peut être tenu responsable de toute blessure et de tout dommage à la propriété causée par ses participants (es), son véhicule et/ou son char allégorique. Le comité organisateur se dégage de toutes responsabilités à cet égard.

Règlements et directives du défilé

Pour être accepté, tous les chars allégoriques (max 40 pieds) doivent être illuminés et décorés de façon appropriée, dynamique et ludique à la satisfaction du comité;

- En tout temps la distanciation requise entre les véhicules doit être respectée. Vous devez suivre le cortège et ne pas arrêter, roulant au centre de la rue et respectant le rang qui vous a été assigné;
- 2. Il pourrait arriver que les pompiers doivent quitter à cause d'un appel, vous devez resserrer vers la droite de la rue pour les laisser passer. Le défilé se poursuivra tout de même. Il se pourrait aussi que les pompiers réintègrent le défilé, de façon aléatoire.
- 3. Le conducteur d'un véhicule ou d'un camion remorque doit rester vigilant et surveiller les espaces sur et autour de son véhicule afin de pas mettre les gens en danger;
- 4. Seul les organismes et entreprises œuvrant sur le territoire de la Ville de L'Épiphanie sont autorisés à participer.

Chars allégoriques et véhicules

- 1. Tout affichage à connotation de violence ou vulgaire est interdit.
- 2. Tous les conducteurs doivent avoir un permis de conduire valide, une assurance appropriée et respecter les règles et le code de la sécurité routière;
- 3. L'utilisation d'avertisseurs n'est pas permise (ex. avertisseur à air comprimé, sirène ou klaxon conventionnel);
- 4. Seul le comité organisateur pourra distribuer quoi que ce soit dans la foule à moins d'exception approuvée par le comité organisateur.
- 5. Il est strictement interdit de se tenir dans la pelle d'un tracteur ou sur la barre d'attelage arrière. Les participants doivent être sur la plateforme ou la remorque;
- 6. Le niveau sonore de la musique doit être ajusté pour ne pas nuire aux véhicules avant et arrière qui ont aussi de la musique.

Directives pour le départ et la fin du défilé

- 1. Tous les participants (es) doivent se présenter au plus tard à 17 h dans le stationnement attitré pour le départ du défilé au centre communautaire Guy-Melancon : 68 rue Amireault, L'Épiphanie.
- 2. En cas de conditions météorologiques extrêmes, le défilé pourrait être annulé.
- 3. Le défilé est sur une distance approximative de 5 km. Le départ et l'arrivée se font devant le centre communautaire Guy-Melancon.

AFFIRMATION DU DEMANDEUR:

Je, soussigné(e)	(le demandeur), reconnaît avoir lu
cet accord, ainsi que les règlements ai	nsi que les directives du départ et de l'arrivée et er
comprends les conditions.	
Signature de la personne responsable: _	
Date:	